

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A THENISSEY

Par arrêté préfectoral n° 1187 du 4 août 2025, est organisée du lundi 1^{er} septembre 2025 à 9 h 00 au lundi 1^{er} octobre 2025 inclus à 18 h 00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Thenissey, d'une puissance de 12,85 MWc, déposée par la société « CS84 ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaïques>

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Thenissey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6518>

- Adresse e-mail de dépôt des contributions :

CS84_thenissey@corsicasole.com

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Thenissey.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Thenissey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 1^{er} octobre 2025 avant 18 h 00 à l'adresse suivante :

CS84_thenissey@corsicasole.com

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6518> pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Christian Roche désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Thenissey

- Lundi 1^{er} septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 16h00
- Lundi 1^{er} octobre 2025 de 16h00 à 18h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Chanaz Mataoui – Corsica Sole – Mobile : 07 66 50 03 24 / 07 77 83 71 96.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires par intérim (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Thenissey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :

<https://www.cote-dor.gouv.fr>

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires adjointe,

signé

Nadine MUCKENSTURM